

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes DEMARCQ Valérie, PETIT Denise.
MM. GELAS Gilles, GARDEUR Dominique, ROUDET Didier, BARBE Jean-David,
LEYGNIER Sylvain, FASS René, CHARMEIL Sébastien.

ETAIENT ABSENTS : Mmes ACIDE-REYNAUD Josiane, MINGAT Agnès, MM.
NEVEJANS Bruno, DOUCET Franck.

SECRETAIRE : M. ROUDET Didier.

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

INSTAURATION ZONE 30 ET FIN ZONE 30 ENTRE LA POSTE ET LE PONT SUR RD 518

Considérant l'accroissement du trafic, le manque de respect du règlement du code de la route par de nombreux automobilistes, la mise en place de plateaux surélevés à proximité des écoles et afin d'éviter de mettre 14 panneaux, Monsieur le Maire propose de sécuriser le tronçon de la voirie départementale par la création de zone à vitesse limitée à 30 km/h.

Il soumet au conseil municipal la création d'une zone 30 km/h et fin de zone 30 km/h sur la route de la Côte entre la poste et le pont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h et fin de zone 30 km/h sur la route de la Côte sur un tronçon situé entre la poste et le pont.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant ce dispositif, en particulier les arrêtés nécessaires aux limitations de la vitesse.

VENTE MAISON OPAC « LES PRES VERTS »

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'un courrier de l'OPAC 38 demande la mise en vente exceptionnelle d'une maison jumelée dans le quartier des Prés Verts suite à une expulsion pour dettes. L'OPAC demande bien entendu l'autorisation de la commune pour cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE la vente de ce bien sur la commune dans le quartier des Prés Verts.

PROJETS PATRIMOINE

Monsieur le Maire laisse la parole à M. GELAS Gilles, chargé des travaux qui présente le plan du projet du local petite enfance élaboré par M. PEPILLO, architecte. Coût estimatif des travaux : 125.000 € TTC + 24.000 € d'équipement. Un dossier de demande de subvention a été envoyé à la CAF de Grenoble.

Il informe également l'assemblée du projet d'un ensemble socio-culturel à vocation sportive qui serait situé près du gymnase d'environ 700 m². La commission patrimoine a travaillé sur un cahier des charges qui a été envoyé à 4 architectes pour une étude de faisabilité.

QUESTIONS DIVERSES

GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE STAGIAIRE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a demandé au jeune stagiaire son aide à la cantine. Il propose donc de lui attribuer une gratification pour ces travaux d'un montant de **60€**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil DECIDE de lui attribuer une gratification d'un montant de **60€**.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Objet : VIREMENT CREDIT OPERATION 206

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2313	206		BATIMENTS	5777.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	207		VOIRIE 2010	-5777.00

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Permis déposés : Melle GONCALVES et M. SALICE maison au Bessey

La séance est levée à 21 h 50.